


# Service d'Accompagnement à la Vie Autonome

Service d'Accompagnement à la Vie Autonome (SAVA)

95, rue d'Esquermes - 59000 Lille

 03.20.09.44.74  03.20.17.04.98  sava@epdsae.fr

 [www.epdsae.fr](http://www.epdsae.fr)

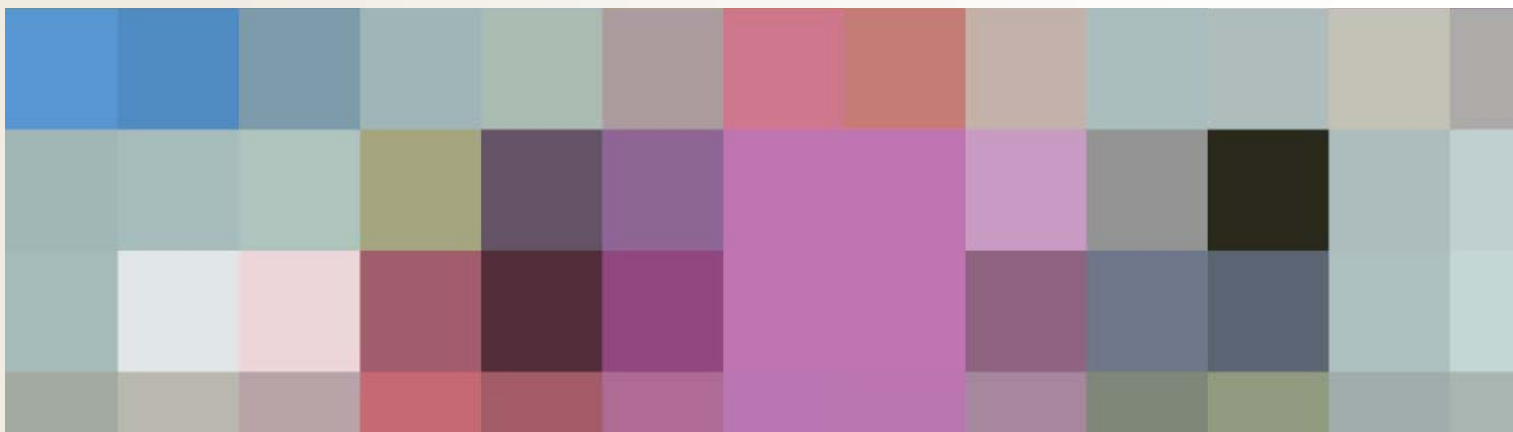


Soutenir, Accompagner, Éduquer

# Le Service d'Accompagnement à la Vie Autonome (SAVA) est un établissement de l'EPDSAE.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE) accueille des enfants et des adultes pour lesquels il assure un accompagnement dans les grands secteurs de l'action sociale :

la Prévention, la Protection de l'Enfance, le Handicap.



## Etre soi parmi les autres

Le SAVA regroupe 3 services :

- ▶ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) accompagne 190 personnes adultes sur les territoires de Lille, Douai, Cambrai, St Hilaire sur Helpe et Hazebrouck.
- ▶ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) accompagne 36 personnes adultes sur les territoires de Cambrai, Douai, St Hilaire sur Helpe et Hazebrouck\*
- ▶ Le Service d'Accueil de jour (SAJ) accueille 15 personnes adultes sur le territoire de Lille.

\*en cours d'instruction

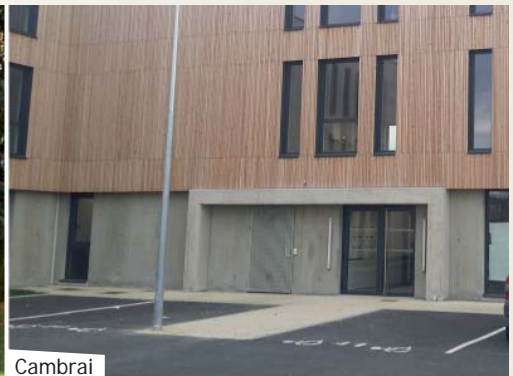
# Implantations



Lille



Douai



Cambrai

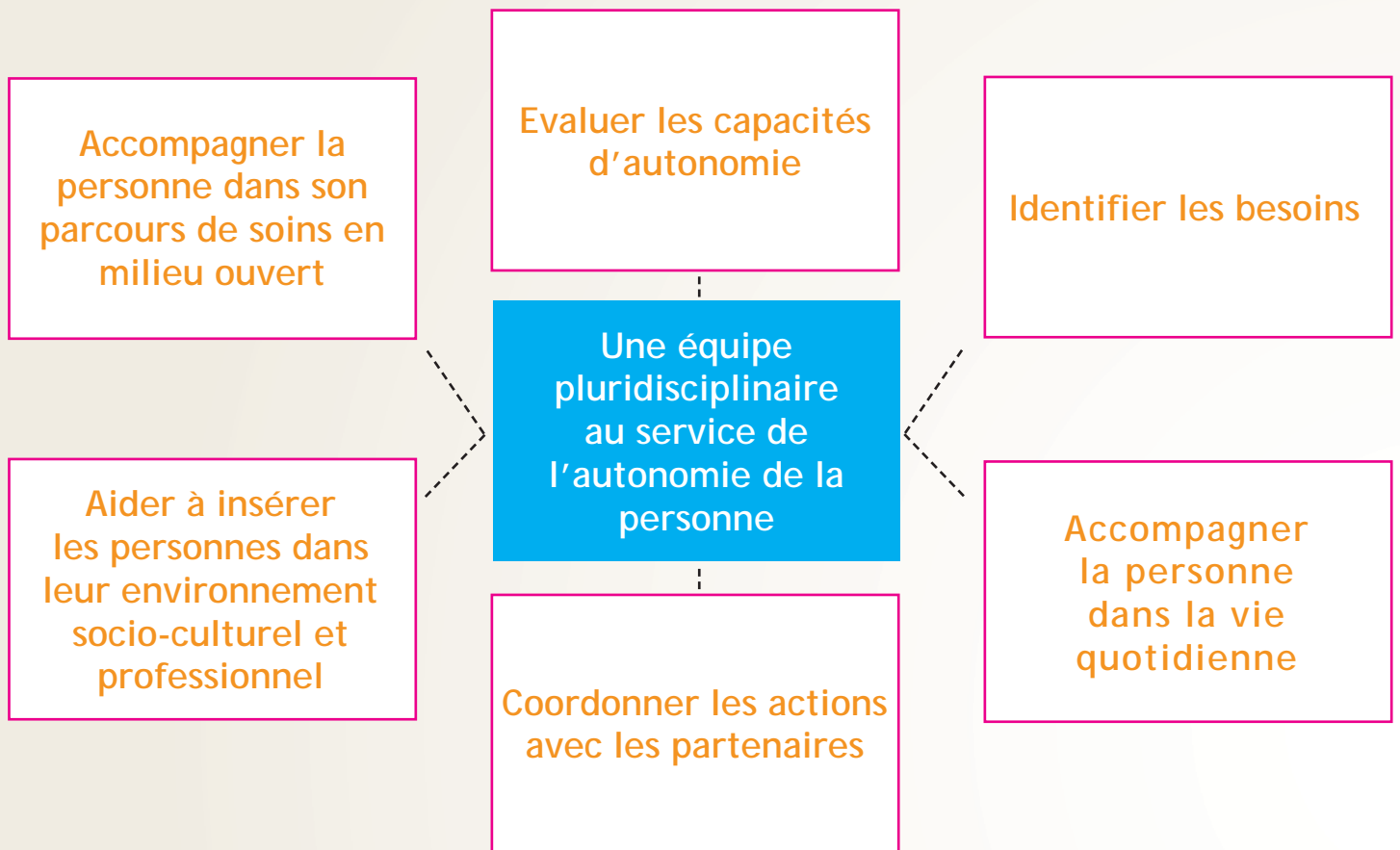


Hazebrouck



St-Hilaire-sur-Helpe

# Les missions



## Une équipe pluridisciplinaire

- ▶ Une équipe de direction : directeur, cadres socio-éducatifs, cadre administratif.
- ▶ Des équipes éducatives : Educateurs spécialisés, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques, moniteurs d'atelier.
- ▶ Des équipes médicales et para-médicales : médecins, infirmiers, aides-soignants.
- ▶ Des équipes administratives et techniques.

# Les modes d'accompagnement

## Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

### Les missions (Décret du 11 mars 2005)

Pour chaque personne, l'objectif de l'équipe du SAVS est de l'aider à acquérir le plus d'autonomie possible, de l'aider à trouver la place qu'elle souhaite occuper, dans le respect de ce qu'elle est, en s'appuyant sur ses capacités.

Le projet de vie de la personne accompagnée est élaboré avec elle.

Les prestations correspondant à ces missions sont :

- ▶ L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie
- ▶ L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés
- ▶ Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- ▶ Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- ▶ Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- ▶ Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- ▶ Le suivi éducatif et psychologique.

Ces prestations sont délivrées au domicile de la personne, dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, de formation ou ses activités professionnelles, ainsi que dans les locaux du service.

### Le public accompagné

Le service s'adresse aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique ayant une orientation SAVS délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

## La procédure d'admission

Basée sur l'adhésion volontaire de la personne, celle-ci est reçue par le cadre socio-éducatif, seule, accompagnée d'un travailleur social ou d'un membre de sa famille. Une période d'évaluation est proposée et deux référents sont nommés. A l'issue de cette période, le contrat d'accompagnement personnalisé fixe les objectifs conjoints ou l'accompagnement prend fin si la personne ne souhaite pas poursuivre.

## Service d'Accompagnement Medico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

### Les missions

Le SAMSAH est règlementé par le même décret que le SAVS mais assure en complément les missions suivantes :

- ▶ Soutenir les personnes dans leur projet de vie et leur entourage en instaurant un droit au répit,
- ▶ Coordonner les soins médicaux et paramédicaux à domicile,
- ▶ Favoriser l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre.

### Le public accompagné

Le service s'adresse à toute personne adulte en situation de handicap psychique ayant une orientation SAMSAH délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

## La procédure d'admission

Basée sur l'adhésion volontaire de la personne, celle-ci est reçue par le cadre socio-éducatif, seule, accompagnée d'un travailleur social ou d'un membre de sa famille. Une période d'évaluation est proposée et deux référents sont nommés.

Le médecin du service rencontrera la personne au cours de cette période. A l'issue de celle-ci, le contrat d'accompagnement personnalisé fixe les objectifs conjoints ou l'accompagnement prend fin si la personne ne souhaite pas poursuivre.

# Service Accueil de Jour (SAJ)

## Les missions

La convention liant le service au Conseil départemental prévoit que « l'accueil de jour concourt à la diversification des réponses offertes aux personnes handicapées et à leurs familles, et va dans le sens d'une politique de maintien à domicile et de prévention ».

Il a pour but de permettre à la personne de s'épanouir en dehors du cercle familial et d'acquérir la plus grande autonomie possible dans les actes du quotidien et dans sa vie relationnelle. Il permet aussi de prendre en compte le besoin de la personne handicapée, de s'investir dans les activités adaptées et de soutenir les familles.

## Le public accueilli

Le service s'adresse à des personnes adultes en situation de handicap mental, âgées de 20 à 60 ans, ayant une orientation Foyer de Vie ou Accueil de Jour délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures. L'accueil peut être modulable.

## La procédure d'admission

Le cadre socio-éducatif rencontre la personne et la famille et/ou les partenaires sociaux.

Une période d'évaluation de 3 à 5 jours est proposée. Suite à cette période, une nouvelle rencontre est organisée pour fixer les modalités d'accueil ou pour réorienter la personne vers un service plus adapté.

## Administration

95, rue d'Esquermes - 59000 Lille  
Tél. 03.20.09.44.74 - sava@epdsae.fr

## Antenne de Lille - SAVS / Service Accueil de Jour

95, rue d'Esquermes - 59000 Lille  
Tél. 03.20.00.84.80 - savalille@epdsae.fr

## Antenne d'Hazebrouck - SAVS / SAMSAH

40 C, rue du Fer à Cheval 59190 Hazebrouck  
Tel. 03.28.40.70.02 - savahazebrouck@epdsae.fr

## Antenne de Douai - SAVS / SAMSAH

310/4, rue d'Albergotti - 59500 Douai  
Tél. 03.27.98.66.59 - savadouai@epdsae.fr

## Antenne de Cambrai - SAVS / SAMSAH




Parc tertiaire des Docks, Bat G 2<sup>ème</sup> étage  
rue du Comte d'Artois - 59400 Cambrai  
Tél. 03.27.78.74.22 - savacambrai@epdsae.fr

## Antenne de St Hilaire-sur-Helpe - SAVS / SAMSAH

7, route d'Aulnoye - 59440 Saint Hilaire-sur-Helpe  
Tél. 03.27.61.29.42 - savasthilaire@epdsae.fr

### Service d'Accompagnement à la Vie Autonome (SAVA)

95, rue d'Esquermes - 59000 Lille

 03.20.09.44.74  03.20.17.04.98  sava@epdsae.fr

 [www.epdsae.fr](http://www.epdsae.fr)